

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2022**

---

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

**A titre ordinaire**

- Rapport du Conseil d'administration,
- Ratification du transfert de siège social et de la modification corrélative de l'article 4 des statuts décidés par le Conseil d'administration,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Bradley Taylor en qualité de nouvel administrateur,

**A titre extraordinaire**

- Rapport du Conseil d'administration,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Modification de l'article 17 des statuts,

**A titre ordinaire**

- Rapport du Conseil d'administration,
- Nomination de Monsieur Stefan RÅDSTRÖM en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Yves ABITBOL en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Charlotte GAUTHIER en qualité d'administrateur
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le présent rapport ainsi que tous les documents requis vous ont été adressés ou mis à votre disposition dans les délais prescrits par la loi.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

**A titre ordinaire**

**Ratification du transfert de siège social et de la modification corrélative de l'article 4 des statuts décidés par le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 16 février 2022, a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue de la Banque – 75002 Paris au 965, avenue Roumanille, CoworkOffice, Bâtiment

A, Bureau 201 – 06410 Biot, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2022 et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Ce transfert à Sophia Antipolis, ville labellisée et accueillant l'un des quatre Instituts Interdisciplinaires d'Intelligence Artificielle (« 3IA ») nationaux, s'inscrit dans le retournement stratégique des activités de la Société et l'accélération de son virage technologique. En effet, le 3IA Côte d'Azur a pour ambition de créer un écosystème innovant, influent au niveau local, national et international, pour accélérer et participer activement à la recherche et l'enseignement dans le monde de l'IA. En se positionnant au cœur de ce pôle d'excellence, la Société entend bénéficier de cet écosystème.

En application des dispositions de l'article L.225-36 du Code de commerce, nous vous proposons de ratifier ces décisions.

### **Ratification de la cooptation de Monsieur Bradley Taylor en qualité de nouvel administrateur**

Suivant décision du Conseil d'administration du 16 février 2022, Monsieur Bradley Taylor a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Anthony Khoi, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En application des stipulations de l'article 19 des statuts de la Société, nous vous proposons de ratifier cette décision.

### **A titre extraordinaire**

### **Modification de la dénomination sociale, de l'objet social et du nombre maximum d'administrateurs, modification corrélatrice des articles 2, 3 et 17 des statuts**

Dans le cadre de la réorientation de l'activité de la Société et pour, dans ce cadre, lui donner davantage de visibilité et renforcer sa gouvernance, nous vous proposons :

- de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de « MyHotelMatch »,
- de modifier l'objet social de la Société pour adopter celui de la conception, du développement, de la commercialisation, de la gestion de tout programme, système, outil, application, ressource, concept, digitaux ou numériques pour les activités d'agence de voyages en ligne (OTA), assimilées et connexes, et notamment la conception, le développement et l'exploitation d'une plateforme ayant pour objet l'intermédiation hôtelière permettant la mise en relation de clients potentiels avec des hôtels, associé à un suivi interactif personnalisé de cette relation permettant d'enrichir l'expérience des clients et des hôteliers via une application dédiée qui favorise le « matching » à la manière d'un site de rencontre en ligne,
- de porter le nombre maximum d'administrateurs à 12 au lieu de 7 afin de permettre la nomination de nouveaux administrateurs experts dans les domaines de l'hôtellerie, de l'e-commerce et de la technologie,
- de modifier corrélativement les articles 2, 3 et 17 des statuts.

### **A titre ordinaire**

### **Nomination de Monsieur Stefan RÅDSTRÖM, Monsieur Yves ABITBOL et de Madame Charlotte GAUTHIER en qualité d'administrateurs**

Toujours dans le cadre de la réorientation de l'activité de la Société et pour, dans ce cadre, renforcer sa gouvernance, nous vous proposons de nommer Monsieur Stefan RÅDSTRÖM, Monsieur Yves ABITBOL et Madame Charlotte GAUTHIER en qualité d'administrateurs pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration ont été mis à votre disposition dans les conditions des articles R.225-83 et R.22-10-23 du Code de commerce.

**Pouvoirs pour formalités**

Enfin, nous vous proposons de donner tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

\*\*\*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

**Le Conseil d'Administration**